

4^E CONCOURS QUÉBÉCOIS DE BANDE DESSINÉE

Article 1

Sous l'appellation Monet éditeur, la Librairie Monet, librairie indépendante créée en 1977, organise, du 19 novembre 2008 au 30 janvier 2009, un concours de création de bande dessinée francophone.

Article 2

Ce concours est ouvert à toute personne de 18 ans et plus au 30 janvier 2009 n'ayant jamais publié d'album professionnel de bande dessinée francophone, ou pas plus de deux albums professionnels dans une langue autre que le français. Les participants doivent être obligatoirement de nationalité canadienne ou détenir le statut de résident permanent et résider au Québec depuis plus d'un an.

Article 3

La promotion de ce concours se fera notamment par la diffusion de matériel promotionnel (signets, affiches) et par l'intermédiaire des sites Internet de la Librairie Monet : www.librairiemonet.com, www.lesitebd.com et lesitebd.canalblog.com

Article 4

Les créateurs doivent présenter le synopsis complet de leur récit et 10% de la totalité des planches qui le composeront. Il n'y a pas de thème imposé, mais l'action doit se dérouler dans un Québec réel ou fictif, historique, contemporain ou projeté. Pour concourir, les participants doivent présenter un dossier contenant les éléments suivants :

- 10% de la totalité des planches de leur récit sur support papier ou électronique (ces planches ne doivent pas obligatoirement être les planches initiales) ;
- Le synopsis complet de leur récit (début, développement et fin, sur environ une page) ;
- Le bon de participation qui complète la fiche de règlements, dûment complété et signé.

Attention : n'encrez pas les textes et dialogues de vos planches! Les candidats retenus devront fournir un document séparé présentant tout le contenu textuel des planches où seront effectuées les corrections, avant d'être restituées à l'auteur en vue de la réécriture et de l'encrage final. Cet avertissement ne s'applique pas si le contenu textuel des planches est de nature électronique et qu'il **demeure éditable**.

Le format du projet est libre, en autant qu'il soit en adéquation avec le contenu. La pagination est libre, mais le projet doit comporter au minimum 48 planches. Le projet doit être réalisé en une seule couleur (noir ou une autre couleur). Les trames ou les tons de gris sont acceptés. La date limite de remise des dossiers est le 30 janvier 2009. Ceux-ci peuvent être remis en mains propres à la Librairie Monet, acheminés sous format électronique à monetedit@librairiemonet.com, ou expédiés par la poste (le cachet faisant foi de la date) à l'adresse suivante :

4^e Concours québécois de bande dessinée / Monet éditeur
2752, de Salaberry, Montréal (Québec) H3M 1L3

Article 5

Un projet peut être réalisé par un auteur seul ou par une équipe d'un dessinateur et un scénariste. Un même participant ou une même équipe peut envoyer plus d'un projet. Il ne sera élu qu'un seul projet gagnant.

Article 6

Aucun document adressé dans le cadre du Concours ne sera retourné aux participants sauf sur demande écrite de leur part, et en ayant joint une enveloppe pré-affranchie à l'envoi. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration des documents qui lui seront envoyés. Nous incitons les participants à envoyer des impressions ou photocopies de bonne qualité plutôt que des planches originales.

Article 7

Tous les participants au Concours s'engagent à utiliser des images libres de tous droits pour leur création, ou de leur propre conception originale. Nous déclinons par avance notre responsabilité dans le cas où une image avec des droits

réservés serait utilisée par des participants. En cas de contestation avec les éventuels auteurs originaux, seule la responsabilité du ou des participants sera engagée.

Article 8

Parmi tous les projets envoyés, un choix de trois finalistes aura lieu début février 2008 par l'équipe de Monet éditeur. Les critères de sélection sont :

- La qualité du dessin et son adéquation au récit ;
- L'originalité et la personnalité du projet ;
- La qualité du scénario, de l'histoire, des dialogues et de la langue ;

Les créateurs devront également respecter les contraintes suivantes :

- L'album doit s'adresser aux hommes et aux femmes, et à un public d'adultes ou d'adolescents et d'adultes ;
- Les oeuvres à caractère violent, sexiste, haineux ou discriminatoire, à moins que ce ne soit au service du récit, seront exclues ;
- L'histoire doit être un récit complet en un album.

Le ou les lauréats du Concours se mériteront :

- L'édition, la promotion et la distribution de leur projet, dont la sortie officielle se fera lors de l'édition 2009 du Salon du livre de Montréal, simultanément à l'annonce de la 5^e édition du concours ;
- Une bourse de 1000\$ dévolue à la création d'un deuxième album.

Note : dans le cas où le projet élu gagnant aura été réalisé par une équipe d'un dessinateur et d'un scénariste, ceux-ci devront s'être préalablement entendus sur la répartition de la bourse.

Article 9

La remise finale des planches des trois projets finalistes doit avoir lieu au plus tard le 26 juin 2009. Dans la mesure du possible, le grand gagnant sera annoncé au début du mois de juillet.

Advenant le fait qu'aucun travail ne soit jugé de qualité satisfaisante, nous nous réservons le droit de n'élire aucun gagnant. Il va de soi que nous nous réservons aussi le droit de faire retravailler des planches ou le récit au besoin.

Article 10

Les créations originales restent la propriété de leur créateur et sont protégées comme telle par les lois sur la création et la propriété intellectuelle au Québec.

Article 11

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, suspendre, interrompre, reporter, annuler ou proroger le Concours si les circonstances le nécessitent, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Article 12

Les organisateurs du Concours se réservent le droit d'utiliser à des fins publicitaires ou promotionnelles, le nom et l'image des lauréats. Si un lauréat s'oppose à l'utilisation de son nom, il doit le faire savoir par lettre recommandée à la Librairie Monet. Le lauréat acceptant la libre utilisation de son nom et de son image à des fins publicitaires ou promotionnelles le fait sans que cela ne lui confère un droit à de quelconques avantages.

Article 13

La participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière des présents règlements, consultables et téléchargeables sur les sites Internet de la Librairie Monet : www.librairiemonet.com et www.lesitebd.com. Toute contestation ou tout litige sur l'interprétation ou l'application des présents règlements seront soumis à l'appréciation des organisateurs.

Toute question supplémentaire peut être acheminée à l'adresse suivante : monetediteur@librairiemonet.com

COUPON DE PARTICIPATION

PARTICIPANT # 1 (et adresse de correspondance)

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Date de naiss. : _____

Le projet final comportera _____ planches et sera en (un choix)

- Noir (incluant ou non des tons)
- Une couleur (spécifiez : Pantone # _____)

Signature du participant

PARTICIPANT # 2 (s'il y a lieu)

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Date de naiss. : _____

Signature du participant
